

CATÉGORIES DE BOISSONS SPIRITUEUSES

«dénomination légale » ou terme générique : Whisky ou whiskey

1. Qu'est-ce que le Whisky ou whiskey

a) Le whisky ou whiskey est une boisson spiritueuse produite exclusivement en effectuant toutes les opérations de production suivantes:

i) distillation d'un moût de céréales maltées, avec ou sans les grains entiers de céréales non maltées, qui a été:

— saccharifié par la diastase du malt qu'il contient, avec ou sans autres enzymes naturelles,

— fermenté sous l'action de la levure;

ii) toute distillation est réalisée à moins de 94,8 % vol., de telle sorte que le distillat ait un arôme et un goût provenant des matières premières utilisées;

iii) vieillissement du distillat final pendant une période minimale de trois ans dans des fûts de bois d'une capacité inférieure ou égale à 700 litres.

Le distillat final, qui ne peut être additionné que d'eau et de caramel ordinaire (pour la coloration), conserve la couleur, l'arôme et le goût obtenus par le processus de production visé aux points i), ii) et iii).

b) Le titre alcoométrique volumique minimal du whisky ou whiskey est de 40 %.

c) Il n'y a aucune adjonction d'alcool, dilué ou non.

d) Le whisky ou whiskey n'est pas édulcoré, même pour compléter le goût, ou aromatisé et ne contient aucun additif autre que le caramel ordinaire (E 150a) utilisé pour en adapter la couleur.

e) La dénomination légale «whisky» ou «whiskey» peut être complétée par le terme «single malt» uniquement s'il a été distillé exclusivement à partir d'orge maltée dans une seule distillerie.

Quelles en sont les indications géographiques ?

Scotch Whisky Royaume-Uni (Écosse)

Irish Whiskey / Uisce Beatha Eireannach/Irish Whisky (1) Irlande

Whisky Breton / Whisky de Bretagne France

Whisky alsacien / Whisky d'Alsace France